

LE MÉRINOS MAROCAIN, Casablanca

S.A., 15 septembre 1921.

AEC 1922/849 — Le Mérinos marocain, 204, bd. de la Gare, Casablanca. — Sté an.,
4 millions de fr. — Élevage de porcins, ovins et bovins.

L'importation des moutons marocains (*Les Annales coloniales*, 27 juin 1924)

L'importation du bétail marocain, par le port de Bordeaux, dont on parle depuis plusieurs années, est à la veille d'entrer dans la voie des réalisations pratiques. La Chambre de commerce, soucieuse de voir Bordeaux se libérer de la tutelle de Marseille, qui lui livre encore, chaque année, plus de 30.000 moutons algériens, a fait édifier au port de Bassens des installations, très judicieusement agencées, pour permettre le débarquement et la réexpédition des troupeaux de moutons.

L'Office du protectorat de la République française au Maroc, cherchant à donner une impulsion définitive à cette importation des ovins du Maroc, vient d'organiser, à l'occasion de la Foire de Bordeaux, une visite aux appontements et aux parcs de Bordeaux, complétée par une réunion tenue à la Bourse, où les éleveurs français et marocains ont envisagé toutes les questions relatives à l'importation du bétail.

Se rendirent à Bassens : MM. Manaud, adjoint au maire de Bordeaux ; de Vial ¹, vice-président de la Chambre de commerce ; Camille Descas, président et Paul Buhan, secrétaire de l'Office du Maroc ; Cruchet, directeur ; Leboyer, sous-directeur ; le colonel Monod, chef du service de l'Élevage au Maroc ; Boyer, vétérinaire, inspecteur du port de Bordeaux ; Rozier, président de la Société d'agriculture de la Gironde ; Dufrechou, président de la Chambre de commerce d'Auch ; Leconte, directeur des services agricoles de Seine-et-Marne ; Bermes, M. Lemaire, contrôleur civil du Protectorat, accompagnait une délégation d'éleveurs marocains.

En arrivant au parc d'élevage, qui peut recevoir 5.000 moutons, les visiteurs assistèrent à une démonstration comportant le débarquement et la pesée de 100 moutons mérinos marocains.

MM. Camille Descas et Monod ont fourni avec la plus grande compétence toutes les explications susceptibles d'éclairer les visiteurs ; ils ont montré que le port de Bordeaux pouvait importer, chaque année, plus d'un million de moutons marocains dans des conditions très avantageuses pour les éleveurs du Sud-Ouest, puisque le prix de revient, comparé à celui de Marseille, serait, par tête, de 4 à 5 francs meilleur marché.

Les excursionnistes ont tenu, le soir, à la Bourse, un véritable Congrès de l'importation du mouton marocain, sous la présidence de M. C. Descas, qui a fort bien défini le rôle de l'Office du Maroc, particulièrement fécond pour développer les relations entre la France et le magnifique empire soumis à son protectorat.

¹ Albert de Vial : directeur de l'agence bordelaise de la Cie générale transatlantique et administrateur de celle-ci depuis octobre 1923.

Le colonel Monod a donné d'intéressants détails sur les qualités des moutons marocains. Il a signalé que, l'an dernier, 25.000 ont pu être introduits en France.

M. Paitel, administrateur délégué de la Société du mérinos marocain, a recommandé l'étude des améliorations dont ce type est susceptible. M. Leconte a préconisé la création d'une organisation qui réduirait les intermédiaires pour ne pas grever les moutons marocains d'un prix de revient excessif.

M. Boyer, enfin, a donné de très intéressants détails sur la décroissance du cheptel ovin français et a montré combien il était nécessaire de faire appel au cheptel ovin étranger, notamment à celui du Maroc, pour combler un aussi important déficit. Bordeaux est admirablement placé et outillé pour amener en France les moutons marocains, qui atténueront le coût de l'alimentation.

A l'issue de cette réunion, trois commissions ont été nommées pour étudier l'élevage du mouton marocain, son transport et son engraissement en France.

Le soir, un banquet très amical a réuni les « congressistes du mouton ».

Proposition pour faciliter l'élevage du mouton marocain et son importation en France
par le port de Bordeaux
(*Le Figaro*, 30 juin 1924)

Avec l'approbation de M. Descas, président de l'Office du Maroc de Bordeaux Mme Grosselin, membre du conseil supérieur des livres généalogiques, présidente de la Société d'élevage pour la France et l'étranger ; M. [Gaston] Paitel, administrateur délégué du Mérinos marocain ; M. Pierre Jarry, éleveur, ainsi que les personnes qui s'intéressent à l'élevage, au commerce et à l'utilisation des moutons marocains en France, demandent à MM. les congressistes de continuer l'œuvre d'initiative et d'encouragement entreprise par l'Office du Maroc de Bordeaux, et de créer un organisme permanent d'action.

La forme syndicale permet d'étendre le champ d'activité qu'une Association de propagande, telle que l'Office du Maroc de Bordeaux, ne peut entreprendre. Aussi, propose-t-on de fonder le « Syndicat pour l'encouragement du mouton marocain. »

Les bases de ce syndicat seraient :

- a) Loi de 1884 ;
 - b) Chambré syndicale ;
 - c) Siège social à Bordeaux avec bureaux à Paris et au Maroc ;
 - d) Membres A) Adhérents fondateurs ordinaires payant un droit d'entrée et une cotisation D) Bienfaiteurs ou donateurs versant des subventions ;
 - e) Objet 1.) Etudier les questions d'importation d'élevage, de transport ; 2) importer pour les membres du Syndicat des lots d'animaux ; 3) Se mettre en rapport avec les Compagnies de transports maritimes et ferroviaires, les Compagnies d'assurances, les éleveurs français et marocains, les abattoirs, etc.
-

L'élevage du mérinos en Afrique du Nord
(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1926)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord signale l'intéressante expérience que poursuit actuellement au Maroc la Société « Le Mérinos Marocain ».

Cette société a importé, en janvier dernier, du Cap de Bonne-Espérance un lot de béliers et de brebis mérinos ainsi qu'un lot de boucs et de chèvres Angora.

Dans le but de donner plus de portée à cet essai, une partie de ce double lot a été remise au Service de l'élevage du Maroc.

Les animaux importés ont voyagé sans incident et, jusqu'à présent, ils se sont très bien comportés.

LE MÉRINOS MAROCAIN
S.A. chérifienne au capital de 1,5 MF.
Siège social : Casablanca, 204, bd de la Gare.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 659)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.

CHAUMET (Charles)², 86, r. Claude-Bernard, Paris ; pdt
CALVET (Georges)[des huiles éponymes], 75, cours du Médoc, Bordeaux ;
BORCHARD
DAL PIAZ (John)[Cie gén. transatlantique], 5, r. de Téhéran, Paris ;
DUSSAUD (C.)³, 23, r. de Londres, Paris ;
LACAZE
ORTAL (Georges)⁴, 12, r. Boudet, Bordeaux ;
PAITEL (Gaston)⁵, 8, r. Étienne-Jodelle, Paris ;
RICARD (J.)⁶, 25, r. de Chézy, Neuilly-sur-Seine ;
FAURE (Charles)⁷, 17, quai Louis-XVIII, Bordeaux ;
SI EL HADJ THAMI EL GLAOUI, à Marrakech.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

RENARD (Georges), Paris

² Charles Chaumet (1866-1932) : journaliste, député (1902-1919), puis sénateur (1923-1932) de la Gironde, ancien administrateur de la Société immobilière et de celle des Olivettes du Nord-Africain, président des Olivettes marocaines et président des Chargeurs réunis (1928).

³ Camille Dussaud : administrateur directeur général des compagnies « La Prévoyance » (avis de décès : *Le Temps*, 27 décembre 1937).

⁴ Georges Ortal : fils de Pierre Ortal, entrepreneur de travaux publics originaire du Lot, concessionnaire et constructeur de chemins de fer d'intérêt local et de tramways à Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur (*Journal officiel de la République française*, 6 janvier 1907). Successeur de son père, objet d'une citation dithyrambique pour ses activités de constructeur et exploitant ferroviaire lors de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur (*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1922). Administrateur de la Société immobilière et des Olivettes du Nord-Africain et du Mérinos marocain.

⁵ Gaston Paitel, né vers 1873 en Bretagne, grandit à Villenave-d'Ornon. Avocat, il accomplit toute sa carrière dans le sillage de Charles Chaumet, député, puis sénateur de la Gironde, qu'il accompagne dans divers ministères et des affaires chérifiennes (Olivettes, Immobilière du Nord-Marocain). On le trouve même administrateur délégué du Mérinos marocain (*Le Figaro*, 30 juin 1924). Administrateur de la Société de Chimie d'Extrême d'Orient (AEC 1922), il est réélu commissaire aux comptes des Caoutchoucs de l'Indochine en 1923, le devient des Anthracites du Tonkin, puis de la SFFC (1928-1934), et, à partir de l'exercice 1935, de la SFEDTP. En 1928, tandis que Chaumet accède à la présidence des Chargeurs réunis, il devient président de leur filiale, la Cie de navigation Sud-Atlantique, poste qu'il occupait toujours en août 1939 (A.L.).

⁶ Joseph-Honoré Ricard (1880-1948) : ingénieur agronome, ministre de l'Agriculture (1920), administrateur de la Cie générale transatlantique depuis octobre 1923.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

⁷ Charles Faure : négociant à Bordeaux, administrateur de la Société financière française et coloniale (SFFC).

SCLAFER (James) ⁸ , Paris.

Capital social. — 1.500.000 fr., divisé en 3.000 act. de 500 fr.

Parts bénéficiaires. — 2.500 titres.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; tout prélèvement pour affectation à un fonds de réserve supplémentaire ou à amortissement des actions. Sur le surplus : 85 % aux actions ; 15 % aux parts bénéficiaires.

Le mouton marocain
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1929)

Les « Marocains » ne sont toujours pas très appréciés sur le marché de la Villette, concurrencés qu'ils sont par les Oranais, avec lesquels ils sont du reste souvent confondus par les profanes qui ignorent que de nombreux moutons du Maroc sont exportés par l'Oranie, par le port de Nemours en particulier.

Afin de les rendre plus vendables, car la traversée les met souvent en piteux état, on les parque pendant près d'un mois aux environs de Marseille. C'est principalement pour la consommation locale que le mouton du Maroc sera utilisé tant qu'on ne sera pas arrivé à améliorer la race par des croisements. Croisements que j'ai indiqués, il y a quelques mois, comme devant être faits de préférence avec des moutons de la Sologne.

M. Simon Reynaud, ancien député, écrit dans la *Revue de Société de la géographie commerciale de Paris* que l'on a employé le mérinos de la Crau et sa variété tunisienne pour l'amélioration de la laine, en ayant soin toutefois de sélectionner très soigneusement les mères dont la laine ne doit pas être pigmentée.

Que les croisements soient faits avec des Solonais ou des Crau-Tunisiens, l'essentiel est que les animaux soient bien nourris. Il s'ensuit donc qu'il faut, avant tout, développer les cultures fourragères et cela dépend du domaine de la direction générale de l'Agriculture du Protectorat, qui s'y consacre de son mieux.

Si, comme l'indique l'auteur de ce rapport sur « l'élevage du mouton au Maroc », il se fait une expédition importante de moutons marocains sur Bordeaux, il faut réserver aux abords de ce port de bons pâturages où les animaux pourront se remettre des fatigues du voyage par mer.

Le Maroc accusait en 1926 un cheptel ovin de 9.248.462 têtes dont 9.146.513 élevés par des indigènes.

La production ovine est limitée par les possibilités de nourriture en pâturages naturels.

La rusticité et la vitalité du troupeau marocain lui permettent de résister à la clavelée et aux affections parasitaires communes à ces animaux, si bien que les régions propres à l'élevage, bien délimitées, peuvent laisser entrevoir une exportation annuelle d'environ 500.000 moutons, tant par les ports du Maroc Occidental que par l'Oranie, sans qu'il soit porté atteinte à la prospérité du cheptel marocain.

Apport sérieux à la consommation de la Métropole.

Monof.

La laine coloniale

par Ch. Debierre,
sénateur du Nord,
membre de la Commission des Affaires étrangères
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1930)

.....
Au Maroc, on compte une dizaine de millions de moutons dont la tonte a produit 17.000 tonnes de laine en 1926. La progression est constante malgré que l'élevage soit resté primitif. Nombre de bêtes meurent de faim, de soif et de maladies parasitaires. D'autre part, les colons européens éprouvent de grosses difficultés dans l'élevage parce qu'ils ne peuvent acquérir de grands espaces de terres, les terrains de parcours appartenant aux tribus ou étant inaliénables du fait qu'ils sont terrains « habous

Dans le but de développer les troupeaux et de sélectionner les bêtes, les groupements lainiers de la Métropole ont créé « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », mais les moyens jusqu'ici sont restés très insuffisants. L'Administration française doit pratiquer une politique lainière en Afrique du Nord si l'on veut favoriser l'élevage et la sélection du mouton à laine.

.....

AEC 1951. — Les Mérinos marocains, Bécibissa par El Borouj (Beni-Meskine). — 1.600.000 fr. — Élevage porcins, ovins, caprins.
